

Maintien du service des urgences à Gray

Réunion du Conseil départemental de la Haute-Saône – Lundi 27 novembre 2017

Le Conseil de surveillance exceptionnel du 11 octobre 2017 et le futur Projet Régional de Santé confirment les craintes des habitants du Bassin Graylois : la fermeture du service des urgences du Centre hospitalier du Val de Saône serait conditionnée au nombre d'entrées. Or, la réglementation fixe les seuils à 8 000 consultations par an, l'Agence Régionale les porte, elle, à 11 500, l'hôpital de Gray comptant actuellement 10 975 passages...

Nous constatons donc une différence de traitement intolérable entre les zones rurales et les secteurs urbains alors que les habitants du territoire concerné se trouvent à plus de 50 kms d'un autre Centre Hospitalier.

L'ARS compte mettre en œuvre un calendrier très serré, et ce très rapidement, avec fermeture du service des urgences, remplacé par un centre de consultations « Centre de Soins Non Programmés (CSNP) » ouvert uniquement en journée.

Des fermetures en cascades s'en suivront avec, au final, la transformation du Centre Hospitalier en Centre de long séjour et la perte d'un outil au service de la santé de 40 000 habitants.

L'arrêt du Centre Hospitalier favorisera également la désertification médicale en freinant les installations du fait de la difficulté que représentera la prise en charge d'une population vieillissante en l'absence d'un service hospitalier de proximité.

Cette décision, si elle est confirmée, mettra également en difficulté le SDIS et les médecins généralistes. Le Président des ambulanciers de Haute-Saône met déjà en garde sur les délais d'interventions et sur le risque de carence d'ambulanciers privés en raison de l'allongement des durées de prise en charge.

A ce titre, l'Assemblée départementale demande, pour la continuité des soins sur le territoire graylois, le maintien du service d'urgences vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept au Centre Hospitalier du Val de Saône.